

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 8
Votants 12

Date de la convocation :
14 mai 2024

Date d'affichage
14 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Pierrick BARON, Conseillers.

Étaient absents excusés : Florence GELOIN a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Franck BRYON, David GILBERT a donné son pouvoir à Pierrick BARON, Nathalie BRILLARD

Secrétaire de séance : Franck BRYON

OBJET DE LA DELIBERATION N°39/2024 : **AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT**

Vu l'expérimentation du compte financier unique du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents ; (Pour : 12 (dont 4 pouvoirs) ; Contre : Néant ; Abstention : Néant) :

-DECIDE d'affecter les résultats 2023 d'un montant de 80 366.38€, comme suit :

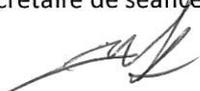
- **Section de fonctionnement : 22 349.39 € en report au compte 002, en recettes**

L'excédent d'investissements 2023 sera reporté en recette d'investissement comme suit :

- **Section d'investissement : 58 016.99 € report au compte 001, en recettes**

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Franck BRYON
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

